



Hypothèque sur copropriété

Par Pantois

Bonjour,

Mes deux frères et moi-même possédons un appartement en copropriété. Le souci c'est que l'un de mes deux frères s'est fait inscrire une hypothèque qui dépasse très largement le montant de sa part, ce qui fait qu'il devient invendable. Le bénéficiaire de l'hypothèque nous demande, à mon autre frère et à moi-même, de faire bloquer la valeur de dépassement, en garantie, sur un compte carpa par le notaire.

Bien entendu je ne veux pas de cette solution, ni moi ni mon autre frère n'avons ou n'avons eu à aucun moment l'intention de garantir les erreurs de notre autre frère. J'ajoute que je doute fortement que le frère responsable de la situation puisse par lui-même solder ses dettes.

Y a t'il un moyen de faire respecter notre droit sur ce sujet?

Merci d'avance de votre réponse.